

École primaire le Verger des enfants
 6, rue de l'école
 25360 BOUCLANS
 ☎ : 03 81 55 20 46 / 06 13 62 46 86
 Courriel : ecole.bouclans@ac-besancon.fr
 ENT : <https://ecp-bouclans.eclat-bfc.fr/>

NOTE DE RENTREE

Année scolaire 2023/2024

Équipe pédagogique :

Directeur : M. ROSSIGNOL Emile

Adjoins : Mme HENRY Émilie

Mme CONCHE Nathalie

Mme DROCZINSKI Margot

M. ANDRE Jean-Luc

ATSEM : Mmes COMPAGNONI Annie et
 Mélanie SIMON

L'ÉCOLE



Horaires de l'école :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-11h45	8h30- 11h45	8h30- 11h45	8h30- 11h45
Après-midi	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30

L'accueil a lieu 10 minutes avant l'horaire de classe, dans la cour pour l'école primaire, dans le hall pour l'école maternelle. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie. Aucun enfant ne doit être dans les cours d'école pendant les heures scolaires et périscolaires.



Effectifs :

L'école totalise 97 élèves répartis comme suit :

				TOTAL
Mme HENRY	PS- 9	MS- 9	GS- 5	23
Mme CONCHE	GS-12		CP-12	24
M. ROSSIGNOL et Mme DROCZINSKI (lundi)	CE1- 9		CE2-13	22
M.ANDRE	CM1 -12		CM2-16	28



Fréquentation scolaire :

Les parents doivent impérativement prévenir l'école au plus vite (dans la demi-journée), de toute absence de leur enfant par téléphone et justifier par écrit sur le cahier de liaison (GS/CP) ou par courriel. Les absences répétées sans motif valable, au-delà de 4 demi-journées par mois, seront transmises à Monsieur Loïc Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription. **Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.**

Les retards répétés et sans motifs recevables seront également transmis à M. l'Inspecteur.

ADMINISTRATIF



Relations parents/enseignants

- Réunions de classe :

- pour la classe de Mme HENRY : les familles des Petites Sections seront reçues individuellement. Pour les élèves de MS et GS, **le 15 septembre à 18h00.**
- pour la classe de Mme CONCHE : **le lundi 11 septembre à 18h30 pour les CP et le mardi 19 septembre à 18h pour les GS.**
- pour la classe de M. ROSSIGNOL et Mme DROCZINSKI : **le lundi 18 septembre à 18h00.**
- pour la classe de M. ANDRÉ : **le mardi 19 septembre à 19h00.**

	<p>Lors de ces réunions, les enseignants vous feront connaître leurs disponibilités pour d'éventuels rendez-vous.</p> <p>A partir de cette rentrée scolaire, les modalités de communication dépendront des enseignants. Toutes les informations émanant de la direction d'école vous seront transmises par courriel. Nous vous remercions de consulter régulièrement votre messagerie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de santé : <p>Si votre enfant présente une allergie quelconque ou une maladie nécessitant un traitement durant le temps scolaire, merci de prendre contact avec l'enseignant dès la rentrée.</p>
	<p><u>Le « pack » de rentrée :</u></p> <p>Vous trouverez dans une pochette de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter rapidement: fiche de renseignements et sa notice, fiche sanitaire, fiche d'autorisation pour l'APC, fiche d'autorisation pour les photos et les vidéos, fiche pour accompagner les sorties scolaires, fiche pour le ramassage scolaire en bus (élèves concernés).</p> <p><u>Assurance scolaire :</u> Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant ; - Responsabilité individuelle corporelle (obligatoire pour toute sortie): couvre les dommages subis par votre enfant. <p>L'attestation d'assurance doit être transmise <u>le plus rapidement possible</u> à l'enseignant de votre enfant.</p>
	<p><u>Coopérative scolaire :</u></p> <p>Cette participation n'est pas obligatoire mais l'argent sert à financer des activités ou sorties spécifiques. Dans ce cas, l'essentiel ou la totalité des dépenses est financé par la coopérative scolaire. Dans tous les cas, vous serez renseignés sur ces activités et leurs dépenses dans le procès-verbal des conseils d'école.</p> <p>L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. Il pourra être demandé aussi une participation des familles pour des sorties exceptionnelles (voyages, sorties...).</p> <p>Pour l'année scolaire 2023-2024, la participation sollicitée auprès des familles est fixée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 € pour un enfant scolarisé dans l'école ; - 26 € pour deux enfants scolarisés dans l'école ; - 39 € pour trois enfants scolarisés dans l'école. <p>Le règlement se fait en début d'année scolaire par chèque (ordre : OCCE École de Bouclans). Il est possible <u>de donner plus</u> que le montant indiqué. Cette cotisation peut être acquittée en plusieurs fois.</p>
	<p><u>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école:</u></p> <p>Les élections auront lieu le <u>vendredi 13 octobre 2023.</u></p> <p>Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler au directeur le plus rapidement possible (avant le <u>vendredi 22 septembre 2023</u>).</p> <p>Nous vous rappelons qu'être élu(e) représentant de parents permet de siéger au conseil d'école et donc d'y avoir un droit d'informations et d'expression.</p> <p>Il faut 2 représentants de parents par classe (1 titulaire et 1 suppléant).</p>

INFORMATIONS DIVERSES	
	<p><u>Activités sportives :</u></p> <p>Pendant l'année scolaire, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les jours en maternelle; - les jours communiqués par l'enseignant en élémentaire. <p>Il conviendra d'habiller les enfants en conséquence ces jours-là.</p>

	<p>Matériel : Les élèves doivent prendre grand soin du matériel. Le matériel que vous avez fourni à la rentrée scolaire restera à l'école. S'il vient à manquer, nous prendrons sur la réserve que vous nous avez donnée. Tout ce qui restera vous sera restitué en fin d'année scolaire. Les manuels confiés à l'élève par l'école sont placés sous votre responsabilité : merci de les couvrir et veiller au soin porté par votre enfant. Tout livre détérioré ou perdu vous sera facturé.</p>																									
	<p>Bibliothèque : Chaque semaine, dans certaines classes, les élèves auront la possibilité d'emprunter un livre à la bibliothèque de l'école, à condition de rendre celui emprunté la semaine précédente. Merci de veiller à ce que les livres soient utilisés avec le plus grand soin.</p>																									
	<p>Parasite : Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant régulièrement la tête de chacun de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, sa literie etc... Pensez à avertir l'école si votre enfant a des poux, la discrétion sera assurée.</p>																									
	<p>Vacances scolaires : L'académie de BESANCON se trouve en zone A.</p> <table border="1" data-bbox="560 913 1541 1227"> <thead> <tr> <th>VACANCES</th> <th>Date de fin des cours</th> <th>Date de reprise des cours</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rentrée scolaire des élèves</td> <td></td> <td>Lundi 4 septembre 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances de la Toussaint</td> <td>Vendredi 20 octobre 2023</td> <td>Lundi 6 novembre 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances de Noël</td> <td>Vendredi 22 décembre 2023</td> <td>Lundi 8 janvier 2024</td> </tr> <tr> <td>Vacances de février</td> <td>Vendredi 16 février 2024</td> <td>Lundi 4 mars 2024</td> </tr> <tr> <td>Vacances de Pâques</td> <td>Vendredi 12 avril 2024</td> <td>Lundi 29 avril 2024</td> </tr> <tr> <td>Vacances d'été</td> <td>Vendredi 5 juillet 2024</td> <td>Lundi 2 septembre 2024</td> </tr> </tbody> </table> <p>Jours fériés :</p> <table border="1" data-bbox="560 1317 1541 1373"> <tbody> <tr> <td>Pont de l'Ascension</td> <td>Jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024</td> </tr> <tr> <td>Lundi de Pentecôte</td> <td>Lundi 20 mai 2024</td> </tr> </tbody> </table>	VACANCES	Date de fin des cours	Date de reprise des cours	Rentrée scolaire des élèves		Lundi 4 septembre 2023	Vacances de la Toussaint	Vendredi 20 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023	Vacances de Noël	Vendredi 22 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024	Vacances de février	Vendredi 16 février 2024	Lundi 4 mars 2024	Vacances de Pâques	Vendredi 12 avril 2024	Lundi 29 avril 2024	Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2024	Lundi 2 septembre 2024	Pont de l'Ascension	Jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024	Lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai 2024
VACANCES	Date de fin des cours	Date de reprise des cours																								
Rentrée scolaire des élèves		Lundi 4 septembre 2023																								
Vacances de la Toussaint	Vendredi 20 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023																								
Vacances de Noël	Vendredi 22 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024																								
Vacances de février	Vendredi 16 février 2024	Lundi 4 mars 2024																								
Vacances de Pâques	Vendredi 12 avril 2024	Lundi 29 avril 2024																								
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2024	Lundi 2 septembre 2024																								
Pont de l'Ascension	Jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024																									
Lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai 2024																									